



## **ALIÉNATION DE BIENS**

AVIS est donné, en vertu des articles 28 et 29 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), que la Ville de Montréal a autorisé l'aliénation de biens au cours du mois de novembre 2020 :

Vente à la Coopérative de Solidarité Le Suroît de Montréal d'un immeuble constitué du lot 1 351 629 du cadastre du Québec, situé du côté est de l'avenue Outremont à l'angle de l'avenue Manseau, d'une superficie de 2 204,9 m<sup>2</sup>, dans l'arrondissement d'Outremont, pour 568 696 \$ (CG20 0602)

Location au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, pour 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020, d'espaces à bureaux dans l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 10 907,25 m<sup>2</sup>, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour 14 088 545 \$ (CM20 1154)

Vente à 9407-1339 Québec inc. d'un terrain constitué du lot 1 542 976 du cadastre du Québec, ayant front sur la rue Saint-Jacques, à proximité de l'intersection de la rue Mansfield, d'une superficie de 782,4 m<sup>2</sup>, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour 9 500 000 \$ (CM20 1167)

Fait à Montréal, le 18 décembre 2020

Le greffier de la Ville,  
Yves Saindon, avocat